

# En 2018, l'ANLCI prévoit d'axer son action sur la mise en œuvre du plan d'investissement dans les compétences

Dépêche Centre info du 15 décembre 2017  
Béatrice Delamer

Développer l'accès à la formation pour les plus fragiles, mieux les accompagner avant, pendant et après leur formation ; former et accompagner les jeunes en difficulté ; renforcer le maillage territorial pour favoriser un accompagnement continu et poursuivre l'intégration des actions éducatives en s'appuyant sur la méthode de travail de l'Agence... telles sont les quatre actions prioritaires développées dans la feuille de route pour 2018 de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) telle qu'elle a été définie lors de son assemblée générale du 21 novembre dernier.

« Notre feuille de route fait le lien avec le plan d'investissement dans les compétences (Pic) », indique Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI. Annoncé le 25 septembre 2017 par Édouard Philippe, le plan d'investissement dans les compétences alloue 15 milliards d'euros à la formation ciblée sur les demandeurs d'emploi et les jeunes (lire notre [article](#)). « La volonté du gouvernement est de consolider ou de favoriser l'acquisition de nouvelles compétences. À commencer par les compétences de base, notamment numériques. Notre but rejoint celui du Pic : aider les personnes hors d'atteinte, dont les compétences s'érodent, à sécuriser leurs parcours professionnels, alors que notre société est particulièrement impactée par les transformations numériques. » Et mettre à disposition les outils et méthodes développés par l'Agence.

Chaque action de la feuille de route est détaillée en mesure opérationnelle. L'ANLCI prévoit, notamment :

- d'outiller les acteurs qui évaluent et forment les personnes qui préparent l'obtention du certificat CléA de ses kits pratiques ;
- de déployer auprès des centres de formation d'apprentis la démarche « Apprendre autrement par le travail » qui met l'accent sur les postures professionnelles et les compétences relationnelles attendues par les recruteurs et donc de nouer des partenariats Opcv-Octa, avec les Conseils régionaux et les réseaux de CFA ;
- d'outiller les acteurs du champ de l'insertion par l'activité économique ;
- de développer la sensibilisation et la formation des conseillers des acteurs du conseil en évolution professionnelle (CEP) ;
- de Coopérer avec les Opcv dans la mise en place des contrats de professionnalisation expérimentaux destinés aux personnes très éloignées de l'emploi ;
- de développer la coopération avec les branches professionnelles, la sensibilisation et la formation des acteurs du monde du travail ;
- d'outiller les Missions locales dans le repérage des jeunes ne maîtrisant pas les compétences de base ;
- et de poursuivre la coopération avec les réseaux de la seconde chance (RSMA, SMV, Epide, Ecoles de la deuxième chance).

« Notre feuille de route, fixée par le ministère du Travail et nos administrateurs, se préoccupe de problèmes à résoudre. C'est ce qui nous intéresse car nous ne voulons pas repartir sur une logique de "tuyaux" d'où rien ne coule. Nous ne sommes pas dans une démarche de lobbying, mais de savoir comment nous nous organisons au sein du Pic. Les décisions sont prises, nous sommes dans la mise en œuvre du plan », conclut Hervé Fernandez.